

# Compte rendu de la réunion du comité directeur en visio du 15 avril 2020

## Présents en visio

Marc TRUFFAUT	Président
Henri MIAU	Président délégué
Joël RENAULT	Secrétaire général
Colette FERON GRENOUILLEAU	Secrétaire générale adjointe
Henry ROIG	Trésorier adjoint
Jean-Claude WACH	Trésorier
Evelyne DIAZ	Vice-présidente Sport Adapté Jeune
Sandrine DESTOUCHES	Vice-présidente Communication et partenariats
Catherine FAYOLLET	Médecin fédéral national
Christine GHYS	Membre
Richard MAGNETTE	Membre
Yves OBIS	Membre
Marie-José LALLART	Membre
Claude GISSOT	Membre
Bruno HENNEBELLE	Membre
Olivier GRIN	Membre
Marie-Paule FERNEZ	DTN

## Excusés

Mado d'ENGREMONT	Membre
Georges-Marie NACOUIVALA	Membre

## **1- Approbation du PV du 8 avril**

Le PV du 8 avril est approuvé avec quelques modifications apportées au texte.

## **2- AG fédérales 2020**

Le comité directeur échange sur l'organisation des prochaines AG extraordinaire et ordinaire 2020 de la FFSA.

Compte tenu de la situation sanitaire et des modalités encore incertaines du déconfinement, ces deux AG ne peuvent que se tenir de manière dématérialisées. Elles se dérouleront le samedi 13 juin prochain. Les statuts prévoient à l'article 10 que «le vote sous forme électronique peut-être mis en place et utilisé à titre exceptionnel». En revanche, ils ne prévoient pas de vote par correspondance, ce qui ne nous permet pas d'utiliser cette modalité.

Marc et Joël doivent avoir une réunion avec le prestataire habituel de la FFSA, Sector, pour étudier les modalités techniques d'une tenue d'AG avec vote sous forme électronique et possibilité de présenter les rapports et permettre éventuellement quelques échanges ou réponses à des questions avec le système LifeSize. Le président et quelques élus pourraient alors être au siège à Paris.

L'idéal serait que chaque club adhérent puisse voter par Internet cette année, selon la modalité proposée par Sector, sans donner de pouvoir à d'autres associations. Ce qui marquerait une date dans la vie fédérale, avec l'AG la plus démocratique qui ait jamais existé depuis sa création. Joël interrogera le ministère des sports pour savoir si cette modalité est autorisée à titre exceptionnel ou s'il faut respecter les termes de l'article 10 des statuts qui disent que « Le président d'une association affiliée dans un département de métropole peut donner mandat à toute personne licenciée dans sa région. »

Sur la tenue d'une AG avec les clubs adhérents, sans qu'ils puissent détenir d'autres pouvoirs de clubs, Marc et Joël demandent l'avis auprès des membres du comité directeur. 3 se prononcent contre, 10 pour et une abstention.

Il convient d'attendre l'avis juridique du ministère des sports qui sera interrogé.

Dans le cas d'une obligation de respecter les statuts sur les pouvoirs, Joël Renault et Marc Truffaut verront avec Sector ce qu'il est possible de faire techniquement pour qu'un club qui détiendrait des pouvoirs puissent voter avec ces pouvoirs.

Pour l'AG électorale de la FFSA, le ministère des Sports a validé la tenue des AG électorales qui peuvent se dérouler entre novembre 2020 et fin avril 2021. La FFSA organisera son AG électorale fin mars 2021. Conformément aux souhaits du CNOSF, validés par le ministère des sports, la nouvelle équipe d'élus prendra ses fonctions après les jeux paralympiques de Tokyo. Une période de « tuilage » entre l'ancien et le nouveau comité directeur sera mise en place.

### 3- Dossier PSF

Marc Truffaut fait un point sur les personnels du siège qui ont une mission pour accompagner la commission d'instruction sur le plan administratif.

La note d'orientation du PSF mentionne qu'un club, comité ou ligue, pour être éligible au financement ANS 2020 ne doit pas « avoir de dette envers la FFSA (licences, droit d'affiliation, reversement du label pour les championnats de France, ...) ».

Sur l'analyse administrative des demandes, il manque une précision de date pour permettre aux membres de la commission d'instruction d'appliquer la même règle relative aux éventuelles « dettes » appliquée à tous les clubs, comités et ligues demandant une subvention.

Après échange, le comité directeur donne son accord sur la formulation « **Etre à jour des dettes à la clôture de la saison 2018-2019, à savoir au 31 août 2019 et, pour un club, être à jour de son affiliation à la FFSA pour la saison 2019 2020** ».

A l'avenir, pour faciliter le règlement des licences et affiliations des clubs de manière dématérialisée, Marc souhaite que soit mises en place, au siège fédéral, les modalités pour qu'un club puisse prendre ses licences, après avoir réglé son affiliation, avec le système de carte bleue ou de prélèvement bancaire. Il serait, par exemple, très utile pour faciliter la gestion des licences de mettre en place un système de prélèvement sur le compte bancaire du club après envoi de son RIB à la FFSA.

Christine Ghys contactera Sandra De Crescenzo pour faire un point sur le type et le nombre de dettes des clubs, comités sur les affiliations, licences, labels... Elle étudiera techniquement la possibilité de prélèvement sur le compte de l'association.

Certains comités ont fait part à la FFSA de la mise en chômage partiel pendant le confinement de leurs salariés ESQ. Marc Truffaut évoque le risque que ces comités prennent dans le cadre du renouvellement futur de leurs contrats ESQ. Si rien n'empêche à ces comités de les mettre en chômage partiel pour toucher les aides de l'Etat, comment justifieront-ils que ces ESQ, financés en grande partie par l'Etat pour ne faire que du développement, détournent en réalité leur mission principale en assurant des prestations rémunérées, engendrant des ressources pour les CDSA. Ces comités ne peuvent pas percevoir pour la même personne les aides de l'Etat pour rémunérer le poste de CTF et d'autre part d'autres aides de l'Etat sur le chômage partiel de ce poste déjà financé.

#### **4- Calendrier sportif national 2020 – 2021**

Marie-Paule Fernez fait un point sur les championnats de France. Les organisateurs de championnats de France 2020 qui ont reporté ces championnats en 2021 vont recevoir un courrier confirmant ce report.

Un courrier de relance de candidature est parti du siège pour tous les championnats de France qui n'ont pas encore d'organisateur pour 2021.

#### **5- Questions diverses**

- *Résultats DES JEPS Sport Adapté*

Pour l'instant la DRJSCS n'a pas encore donné de réponse sur les résultats de la 1<sup>ère</sup> promotion du DES.

- *Déconfinement*

Marie-Paule Fernez informe que l'association des DTN a mis en place une cellule de réflexion sur le déconfinement dans le sport. Elle sollicite la FFSA pour avoir les éléments propres au SA. Le groupe ad hoc qui travaille sur ce point enverra ses conclusions à Marie-Paule Fernez pour l'association des DTN.



**Joël RENAULT**  
Secrétaire général



**Marc TRUFFAUT**  
Président